

MÉMOIRE DU SIEUR DE RAMEZAY.

MÉMOIRE du Sieur de Ramezay, Chevalier de l'ordre Royal et Militaire de St. Louis, ci-devant Lieutenant pour le Roy commandant à Québec, au sujet de la Reddition de cette ville, qui a été suivie de la Capitulation du 18 7bre 1759.

La plus légère apparence de mécontentement de la part du Prince ou des Ministres qui le représentent, allarme un sujet fidel. Son premier mouvement est un retour sur lui-même; il jette un coup d'œil sur toute sa conduite passée; il examine avec soin, si son zèle ne se serait pas démenti en quelque occasion; et lorsqu'après une discussion scrupuleuse de toutes ses démarches, il trouve qu'il n'a aucun reproche à se faire, il conclut avec raison qu'on l'a desservy. Mais, le public qui n'est point informé de la vérité, porte un jugement tout différent: A ses yeux pour l'ordinaire, une disgrâce suppose quelque juste sujet de mécontentement; il n'en cherche point d'autres preuves, il se persuade, il décide que la personne sur qui elle tombe, n'a pas toujours suivy fidèlement les routes du devoir. Les plus modérés sont ceux qui veulent bien s'en tenir sur son compte à de simples soupçons.

Un homme né avec des sentiments, ne peut soutenir un instant l'idée d'une pareille tache à sa réputation. C'est peu pour luy de pouvoir se rendre justice à luy-même. Il se croit obligé à forcer

m

ses concitoyens à la lui rendre également, en mettant sous leurs yeux la justification de sa conduite ; son honneur est blessé s'il ne luy reste que ce seul moyen de le rétablir ; il doit nécessairement l'employer. Telle est la position fâcheuse où je me trouve, la triste nécessité où me jette, et où pouvoit seule me jeter la malignité de mes ennemis.

Dans l'arrangement de la cour vient de prendre pour le traitement des officiers du Canada, le mien n'est point à beaucoup près proportionné au rang que j'y tenois. On y voit quelques uns de mes subalternes aussi bien partagés que moy. On en voit d'autres encore plus favorablement traittés. On voit une égale disproportion, entre le traitement que l'on m'a fait, et celui qu'ont obtenu les Lieutenants du Roy des autres Colonies. La retraite qu'on leur a accordé va de 1500 à 2000, et celle que l'on me donne n'est que de 800.

On n'a pas lieu sans doute d'être pleinement satisfait de mes services ; c'est la conclusion que vont tirer de là tous ceux qui seront informés de la modicité de ma retraite. Je les pris instamment de vouloir bien suspendre leur jugement, et je me flatte de les convaincre que, depuis quarante ans que je sers le Roy, mon zèle pour mon service, ne s'est pas démenti un seul instant ; qu'on ne doit par conséquent attribuer la modicité de mon traitement, qu'aux préventions qu'on a eu le talent de nourrir contre moy.

Je commencerai par le détail de mes services depuis 1720 que le Roy me donna une commission d'Enseigne, jusques en l'année 1759, que les Anglois formèrent le siège de Québec. Je donnerai ensuite un mémoire exact et fidèl de la conduite irréprochable que j'ai tenue pendant le siège de cette place, qu'une combinaison de circonstances malheureuse me força de remettre à l'ennemy après en avoir obtenu une capitulation plus honorable, que je ne devois m'y attendre.

Ces deux objets formeront deux articles, à la suite desquels on trouvera différentes pièces qui ne contribueront pas peu à mettre la vérité dans tout son jour.

ARTICLE PREMIER.

DETAIL DE MES SERVICES DEPUIS 1720 JUSQU'EN 1759.

Nous étions quatre frères qui, dès notre enfance, fûmes tous destinés au service ; mon père qui vint en Canada Capitaine d'une compagnie détachée de la marine, qui toute sa vie avait fait ses délices des fatigues et des dangers inséparables de cet état, ne crut pas devoir en faire embrasser d'autres à ses enfants ; il pensa même que les témoignages flatteurs que Sa Majesté lui avoit donnés dans tous les tems de sa satisfaction lui en faisoient un devoir, et que c'était ce qu'il pouvoit faire de mieux pour lui donner des preuves de sa reconnaissance. Le Roy l'avoit nommé d'abord au gouvernement des Trois-Rivières ; informé du zèle avec lequel mon père avait rempli cette place pendant dix ans, Sa Majesté luy accorda celui de Montréal où il a continué de servir avec distinction pendant l'espace de vingt années, et où il est mort dans l'exercice de ses fonctions.

Mais trois frères sont morts au service : L'aîné qui étoit dans la marine fut tué à la bataille de Rio Janeiro ; le second a été tué par les Charaquis ; le troisième qui étoit déjà Capitaine a péri dans le vaisseau du Roy le Chameau.

Je fus fait enseigne dans les troupes de la Colonie en 1720. J'ai servi dans la garnison de Montréal jusqu'en 1726, que je fus nommé Lieutenant et envoyé à Niagara avec d'autres officiers, pour y établir un fort qui servi de barrière aux entreprises des Anglois qui venoient s'établir à Chouaguen.

En 1728 je fis la campagne des Renards sous les ordres de M. de Lignery.

En 1731, on m'envoya à la pointe de Chagamigou pour y maintenir les sauvages dans l'obéissance du Roy, et dissiper une conjuration qui se formoit contre nous, entre-eux et les Anglois ; ceux-cy leur avoient envoyé un collier pour les engager à se joindre à toutes les nations, et à égorger tous les François qui étoient dans les différents postes dont nous étions en possession. Je réussi dans ma négociation ; je me fis remettre par les sauvages le

collier qu'ils avoient reçu, et je l'envoyai à M. le Marquis de Beauharnois, alors gouverneur général.

En 1734 je fus nommé Capitaine.

En 1745 on me confia le commandement du poste de Nepigon, place très délicate par sa proximité du fort Rupert qu'occupent les Anglois dans la Baye d'Hudson, et par la difficulté qu'il y avoit à contenir les sauvages.

En 1746, je fus envoyé à l'Accadie, à la tête de 1800 hommes Canadiens et sauvages, pour y attendre l'escadre françoise commandée par M. le Duc d'Anville. On peut consulter l'état de mes services, certifié et signé de M. le Marquis de Vaudreuil, dont copie est à la suite de ce mémoire sous le Numéro (1).

On y verra les preuves du zèle et l'intelligence, que je donnai pendant quatorze mois que je restai à l'Acadie.

J'eus l'honneur, au mois de mars 1747, de rendre compte à M. le comte de Maurepas, alors Ministre de la Marine, de toutes mes opérations dans le cours de cette campagne. Il eut la bonté d'en rendre compte luy-même au Roy qui en fut très satisfait. Aussi, je ne fus pas longtems sans recevoir de nouvelles marques de sa satisfaction.

En 1749, Sa Majesté, qui m'avoit décoré l'année précédente de la Croix de St. Louis, me nomma Major de Québec. Pendant neuf ans que j'ai occupé cette place, qui n'ouvre pas à la vérité une carrière à des actions bien éclatantes, mais dont les détails sont immenses, surtout dans le tems de la guerre, je crois que, ma conduite a été exempte de tous reproches, et que ce fut mon exactitude et ma vigilance à remplir tous mes devoirs, qui m'attira la nouvelle marque de confiance que le Roy me donna en 1758, en me nommant lieutenant de Roy de la même ville de Québec. Le Prince n'a pas coutume d'avancer dans le service un officier dont il n'a pas lieu d'être content. Aussi, je me bornerai icy à faire remarquer, que jusqu'en 1758, Sa Majesté a toujours été sans contredit pleinement satisfaitte de mes services, puisque depuis 1720 j'ai éprouvé successivement de nouvelles marques de sa bonté, et que je suis parvenu aux premières places auxquelles on pouvoit aspirer en Canada dans le militaire. Je supprime toutes les autres réflexions que je pourrois faire la dessus à mon avantage. Je passe à l'objet essentiel, à l'exposition fidèle de la conduite

irréprochable que j'ay tenue dans la deffense et la reddition de Québec. C'est sans doute sur cette partie de mes services qu'on a travaillé, et trop bien réussi à donner de moy à la cour des idées désavantageuses, et à jeter des soupçons sur la constance de mon zèle.

ARTICLE DEUXIÈME.

MÉMOIRE de la conduite que j'ay tenue pendant le siège de Québec, et dans la reddition de cette place.

Pour prouver que la conduite que j'ay tenue, dans des circonstances aussi délicates, est exempte de tous reproches, il me suffira d'exposer simplement comment les choses se sont passées ; aussi, je n'employerai pour ma justification d'autres armes que la vérité ; je ne l'appuyrai que sur des faits constants et connus de tous les habitants du Canada, et sur des pièces que j'ay entre les mains, et dont on trouvera copies à la fin de ce mémoire.

Le mauvais état de la place, le plan général de deffense pour toute la Colonie qu'avoient dès le printems pris nos généraux, les ordres que je regus de M. le Marquis de Vaudreuil au moment où il crus devoir abandonner le camp de Beauport le 13 7bre au soir, avec les lettres dont il les accompagna, ou qui les suivirent, la requeste qui me fut présentée le lendemain par les citoyens de Québec ; le résultat du conseil de guerre que je tins en conséquence ; Enfin, la combinaison des circonstances cruelles où je me trouvai dans les derniers jours du siège, et qui ne me laissèrent d'autre parti à prendre que celui de capituler le 17 7bre au soir, après avoir différé plus longtems qu'on ne devait s'y attendre ; plus de vivres, point de munitions de guerre, point de soldats, un découragement général dans les milices porté au dernier excès, nulle espérance d'un prompt secours de l'armée ; la vue d'un assaut prochain auquel mes ordres me défendoient de m'exposer ; voilà

le précis des raisons dont je vois faire un exposé fidèle, et auxquelles je crois qu'il serait difficile à mes ennemis de répliquer.

Le mauvais état de la place de Québec n'a jamais été mis en problème ; tous ceux qui connaissent la colonie savent que cette ville n'étoit point fortifiée, ou du moins que ses fortifications ne la rendoient point susceptible de défense. Quelques batteries sur le fleuve paroisoient en défendre l'entrée de ce côté là ; mais de simples batteries ne mettent point à l'abri des surprises. D'ailleurs, il étoit très facile à l'ennemi, par le feu de ses vaisseaux et des batteries qu'il avoit établi, avec l'avantage du terrain de l'autre côté du fleuve de démonter les nôtres ; aussi c'est sur ces batteries que nous avons perdu le plus de monde. Enfin, ces batteries n'étoient plus tenables sur la fin du siège, étant remplies de débris des maisons qui avoient été renversées dans le bombardement. Du côté de la campagne, il y avoit un mur qui régnoit depuis la citadelle jusqu'au dessus du Palais, mais il n'y avoit sur les remparts de ce mur aucune batterie en état de jouer par leur construction irrégulière ; il n'y avoit d'ailleurs aucun ouvrage en dehors. Tout le quartier du Palais, et l'espace qui est entre la citadelle et le chateau offroit une entrée libre à l'ennemy. Lorsqu'on eut avis au printemps 1759, de la prochaine arrivée de l'armée Angloise, on travailla précipitamment à former dans ces deux endroits, une simple pallissade, mal flanquée, dont la majeure partie fut détruite dans le cours de l'été par les incendies, et ne put être réparée faute de matériaux ; une place ainsi ouverte de toutes parts pouvoit-elle soutenir un siège ?

Aussi, aucun de nos officiers généraux ne crut devoir y rester ; On a eu soin même de retirer de la place toutes les munitions de guerre et de bouche ; on nous en envoyoit de Beauport pour la consommation journalière ; on ne me laissa pour garnison que le rebut de milices, huit à dix officiers, quelques canoniers bombardiers, mais les moins bons ; point d'ingénieur, cecy paraîtra fort singulier. Il ne resta aucun ingénieur dans la place : j'en demandai après la déroute du 13 7bre, on ne m'en envoya point. Cela seul, ne devoit-il pas me mettre à l'abri de tous reproches ? Peut-on sans ingénieur soutenir un siège ? Si on m'a refusé un secours aussi essentiel, c'est qu'on étoit convaincu que la place étoit hors d'état de tenir ; qu'il n'y avoit aucunes ressources. Cela d'ailleurs

etroit dans le plan général de deffense pour la Colonie qu'avoient, dès le printems, pris nos généraux, et qu'ils n'avoient pris qu'en conséquence du mauvais état de la place. Car, Québec étant la clef du Canada, c'étoit à sa deffenses qu'il falloit s'attacher si elle en eut été susceptible.

Or, voicy quel étoit le plan. Je ne crois pas que sur ce point nos généraux puissent me contredire ; ce plan n'a été malheureusement que trop exécuté de point en point. On établissoit à Beauport, à environ une lieue de Québec, le camp général. C'étoit là, que l'on réunissoit tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans la Colonie en officiers, en ingénieurs, en artilleurs, en troupes, en milice, en munitions de toute espèce ; aussi, étoit-ce à fortifier ce camp qu'on s'étoit attaché, au cas d'une deffaitte à cet endroit, où l'on prétendoit que l'ennemi feroit sa descente. On s'étoit ménagé une retraite au Cap Rouge, à trois lieues de Québec, et delà à la Rivière Jacques-Quartier, à 11 ou 12 lieues. On abandonnoit la ville à elle-même, ou plutôt, on l'abandonnoit à l'ennemy ; car la capitulation que devoit faire en ce cas le commandant de la ville étoit dès lors dressée ; j'en eus communication, et M. de Montcalm luy même, me fit prendre la précaution d'en tirer une copie que j'ay encore ; elle est conforme à celle qui me fut envoyé le 13 7bre au soir, par M. le Marquis de Vaudreuil. On ne doutait point alors, que l'armée s'étant retirée, la ville devenoit nécessairement la proye de l'ennemy ; aussi envoya-t-on des ordres en conséquence le 13 7bre au soir. On trouvera à la fin de ce mémoire ces ordres, sous le numéro (2).

Les Anglois, après avoir demeuré devant Québec près de trois mois, sans autres succès que celui d'avoir mis la ville en poudre, par le bombardement le plus vif et le mieux soutenu pendant plus de soixante jours, se déterminèrent à une dernière tentative. Ils abandonnèrent leur camp général qu'ils avoient établi sur la côte de Beaupré, auprès de nôtre armée, dont ils n'étoient séparés que par le Sault Montmorency ; ils firent pendant quelques jours plusieurs marches simulées. Enfin, au moment qu'on paraissoit toujours les attendre à Beauport qui est au dessous de Québec, ils firent dans la nuit du 12 au 13 7bre leur descente générale audessus de cette ville. Ils la firent assez tranquillement n'ayant point trouvé de fortes oppositions sur leurs passages ; à cinq heures

du matin ils étoient maîtres de la campagne, et sur les six heures, ils étoient en bataille sous les murs de Québec.

Nos généraux qui étoient à Beauport, c'est-à-dire, à plus d'une lieue de là, ne purent pas être avertis assez tôt pour arrêter l'ennemy dans sa marche. M. de Montcalm fit avancer, aussitôt qu'il en eut avis, ses troupes vers Québec et vint se placer à leur tête, sur les huit heures, entre les murs de la ville et l'armée angloise ; la bataille fut livrée entre neuf et dix heures du matin ; dès la première décharge notre armée fut mise en déroute, et M. de Montcalm qui reçut plusieurs blessures fut apporté à Québec, où il mourut la nuit suivante. Les débris de notre armée retournèrent en désordre à Beauport ; ce fut là, je crois pouvoir le dire, que se décida le sort de Québec dans le conseil de guerre que tint M. le Marquis de Vaudreuil sur le parti qu'il y avoit à prendre. Dans une circonstance aussi fâcheuse, j'avois osé me flatter que le résultat du conseil de guerre seroit de travailler dès la nuit même, ou au moins le lendemain, à faire abandonner à l'ennemy le poste avantageux qu'il occupoit : c'étoit là le moment favorable ; ses retranchemens n'étoient point encore faits, son artillerie n'étoit point encore rendue. Le résultat fut tout opposé à mon attente. Ai-je pu depuis me flatter que notre armée, qui n'avoit pas osé attaquer l'ennemi avant qu'il se fut retranché, se déterminât réellement à le faire cinq à six jours après, lorsque son camp fut entouré d'un fort retranchement, et qu'il y eut fait transporter une artillerie formidable. Dira-t-on que le 13e toutes nos troupes n'étoient pas rassemblées ; que M. de Bougainville étoit à trois lieues de là, avec deux mille hommes d'élite ? mais, étoit-il donc si difficile de le faire revenir ? il eut certainement pu être rendu à Beauport dans l'après-diné ; mais cela n'entraint point dans le premier plan.

Le résultat du conseil de guerre que tint M. le Marquis de Vaudreuil fut donc, que l'armée abandonneroit dès la nuit même le camp de Beauport. Je ne sçais si on y décida qu'on laisseroit les tentes toutes dressées pour en imposer à l'ennemy ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que le 14 au matin nous vîmes toutes les tentes dans la même position ; ce qui fit croire dans la ville que notre armée étoit toujours à Beauport. Je sçavois malheureusement le contraire : les lettres que je reçus du Marquis

de Vaudreuil le 13 au soir, avec ses ordres, m'avoient instruit du départ précipité de notre armée, et que je n'avois plus de secours à en attendre.

Après avoir écrit dans l'après-dîné du 13e plusieurs lettres à M. le Marquis de Vaudreuil où je lui rappellois le malheureux état de la place et lui demandois des secours en hommes, et vivres et en munitions de guerre, trois articles qui me manquoient absolument ; où je le priois enfin de me faire passer ses dernier ordres je les reçus, accompagné d'une lettre écrite à six heures du soir, et que l'on trouvera sous le No. (3). J'en reçus une autre, écrite encore plus tard, qui sera sous le No. (4) ; celle-cy n'est qu'une répétition de la première, à celà près, qu'il me recommande de ne plus luy écrire dès le soir même, et m'annonce qu'il part dans le moment.

Quel coup pour moi de me voir abandonner si vite par notre armée qui, seule pouvoit déffendre la ville ; de ne voir entrer dans la place aucun secours en troupes, ny en munitions de guerre et de bouche ; on y avoit fait entrer, le matin, un piquet de 120 hommes de troupes de terre ; Voila précisément à quoi se reduisoit ma garnison ; car, je ne pouvois faire (comme je ne l'ai que trop éprouvé depuis) aucun fonds sur les mauvaises milices de Québec, tous artisans qui n'avoient jamais sortis ; la plupart, gens mariés et sur l'âge, extenués d'ailleurs par le jeûne rigoureux qu'on leur faisoit observer depuis longtems. On voudra peut-être compter pour quelque chose, une centaine de matelots, qu'on avoit mis sur les batteries. Mais on doit sçavoir qu'ils avoient été la plupart plus occupés pendant le siège, à piller les voutes des particuliers qu'à faire leur service. Gens sans dicipline, et qu'on n'avoit pu y former, y ayant aussi peu d'officiers dans la ville. Pour les munitions de bouche, et de guerre, il est facile de calculer ce qui pouvoit m'en rester, n'en tirant que du camp depuis très longtems, et que pour la consommation journalière ; pas un ingénieur pour aller au moins reconnaître les ouvrages de l'ennemy ; tandis, qu'à l'armée, on en avoit sept à huit. Quelle plus triste position pour le commandant d'une place. Je tâchai cependant, de prendre sur moi pour ne point allarmer les citoyens de la ville ; je les laissai même dans l'idée où ils étoient d'abord que l'armée étoit toujours à Beauport, jusques à ce qu'ils se fussent convaincus

n

par eux-mêmes qu'elle s'étoit repliée; ce qu'ils ne purent se persuader qu'avec peine; mais, lorsqu'ils ne virent dans le camp aucun mouvement pendant toute la journée du 14, l'ordre que donna Mr. de Vaudreuil à M. Barrot, Capitaine au Régiment de Bearn, de se retirer de la ville avec tout ce qu'il y avoit de meilleurs soldats de la garnison, je vis qu'il n'y avoit plus moyen de le dissimuler. Alors, la désolation fut entière, le découragement universel et porté à l'excès; les plaintes et les murmures contre l'armée qui nous abandonnoit devinrent un cri public; je ne pus dans un moment aussi critique empêcher les Négocians, tous officiers des milices de la ville, de s'assembler chez Mr. Daine, Lieutenant général de police et Maire de ville; là, ils prirent le parti de capituler et me présentèrent en conséquence une requête, signée du dit Sr. Daine, et de tous les principaux citoyens. On verra dans cette requête, mise sous le No. (5), quelles étoient les dispositions des officiers de milices, et par conséquent de tous ceux qu'ils commandoient.

A la vë de cette Requête qui me faisoit voir évidemment que je ne pouvois plus compter sur mes milices, et que ma garnison se reduisoit à cent vingt hommes de troupes, pour deffendre une ville d'une étendue si considérable que six à sept mille hommes eussent à peine pu y suffire, une ville d'ailleurs ouverte de toutes parts, je pris le 15 le parti de tenir mon conseil de guerre, dont on trouvera le résultat sous le No. (6).

Je montrai les ordres que j'avois reçu de M. le Marquis de Vaudreuil; on y vit ce qu'il m'y prescrivait, c'est-à-dire : de ne point attendre l'assaut, mais de demander à capituler sitôt que je manquerois de vivres, suivant le modèle de la capitulation que je devois faire et que j'ai fait plus honorablement qu'il ne l'exigeoit.

Vû ces ordres et le deffaut actuel de vivres qui fut constaté par les états que me donnèrent les commis du munitionnaire, et le rapport que me firent les personnes que j'avois chargé de faire des recherches chez les particuliers, il furent décidé dans le conseil de guerre, qu'il n'y avoit plus d'autre parti à prendre que celui d'obtenir, au plutôt, une capitulation honorable, ce qui deviendroit très difficile en attendant plus longtems.

Malgré cela, je crus devoir prendre sur moi de tenir enoore; quoique j'eusse pû et peut-être dû arborer dans le moment le

drapeau blanc, et envoyer, suivant mes ordres, un officier de ma garnison pour s'aboucher avec le commandant Anglois. C'est même la seule chose que je puisse avoir à me reprocher, car alors, on n'eut trouvé aucun moyen de me desservir en cour.

Ce fut surtout une lettre que je reçus de M. le Marquis de Vaudreuil, où il m'annonçoit qu'il alloit me faire passer des vivres qui ranima mes espérances ; mais ces vivres, qu'on se proposoit de me faire parvenir par le fleuve, ne vinrent point. Cela ne m'empêcha pas d'attendre encore jusqu'au 17 au soir ; dans cet intervalle j'avois envoyé au camp de Beauport abandonné, pour voir si on n'y trouveroit pas quelques vivres dans les magasins. L'armée y en avait effectivement laissé, mais ils avoient été aussitôt pillés, on trouva les quarts de farine enfoncés, et tout dans le plus grand désordre : J'envoyai Mr. de St. Laurent, Ayde-Major, pour faire abattre les tentes de notre armée et enlever cette gloire à l'ennemy, (ce Monsieur est à Paris.) J'avois aussi pris la précaution d'envoyer M. de Joannés, Ayde-Major au régiment de Languedoc, et M. Magnan, Ayde-Major de Milice à l'armée françoise, pour sçavoir au juste qu'elle étoit sa situation présente, et si je pouvois me flatter qu'elle revint à la charge. Ils me rapportèrent qu'il régnoit dans toute cette armée si peu de discipline, et au contraire un si grand désordre qu'il n'y avoit point du tout à se flatter de la voir venir chasser l'ennemi de son poste du coté de la ville. Le découragement croissoit de moment à autre ; toutes les nuits et même en plein jour il désertoit beaucoup de monde, dont une partie alloit rejoindre l'armée françoise, une autre gagnoit les campagnes ; quelques uns passoient au camp de l'ennemi qui pouvait par là estre instruit de ma situation. Un sergent, entre autres, qui gardoit une des parties foibles de la ville déserta, et porta au commandant Anglois les clefs d'une porte. Il ne m'étoit plus possible de faire garder surement aucun poste. Les batteries étoient abandonnées, les endroits foibles n'étoient plus gardés. Je n'avois point assez d'officiers de troupes pour faire exécuter mes ordres, je ne pouvois plus compter sur les officiers de Milice depuis la requeste qu'ils m'avaient présenté. Je ne l'éprouvai que trop le 17, sur les six heures du soir ; il y eut une alerte ; on vint m'annoncer qu'un détachement Anglois venait dans de berges pour mettre pied à terre à la Basse-Ville ; nous vîmes en même

tems tous les vaisseaux de guerre qui metoient à la voile pour s'en approcher, et un gros d'Anglois, qui s'avançoit en colonne du coté du Palais qui lui offroit une entrée libre. Je fis battre la générale ; je donnai mes ordres pour que chacun se rendit à son poste ; j'étois sur la place avec quelques officiers ; un Ayde-Major que j'avois envoyé pour faire exécuter les ordres que je venois de donner, vint me dire qu'aucun des miliciens ne vouloit combattre. Au même instant, les officiers des Milices vinrent me trouver et me déclarèrent qu'ils n'étoient point d'humeur à soutenir un assaut ; qu'ils sçavoient même que j'avois des ordres contraires, et qu'ils alloient reporter leurs armes au magasin, afin que l'ennemy qui alloit entrer les trouvant sans armes, ne les passa pas au fil de l'épée ; que dans ce moment-cy ils ne se regardoient plus comme soldats, mais comme bourgeois ; que si l'armée ne les avoit pas abandonnés, ils auroient continué à donner les témoignages du zèle qu'ils s'étoient fait un devoir de montrer pendant tout le siège ; mais que, ne voyant plus aucunes ressources, ils ne se croient point obligés à se faire massacrer envain, puisque le sacrifice qu'ils feroient de leur vie ne retarderoit pas d'une heure la prise de la ville. L'ennemy s'avançoit toujours. Je me trouvai dans une cruel embaras : Je pris le sentiment de quelques officiers qui étoient auprès de moy, et en particulier de Mr. le Chr. de Bernetz qu'on m'avoit donné pour Lieutenant, et de leur avis j'arborai le drapeau, suivant mes ordres, et j'envoyai au camp ennemy M. de Joannés, Ayde-Major, avec la capitulation que m'avoit adressé le Marquis de Vaudreuil.

Avois je d'autre parti à prendre dans un moment aussi critique ? pouvois-je raisonnablement obliger ces citoyens à soutenir un assaut ? leurs plaintes contre l'armée n'étoient-elles pas justes et leurs raisons solides ? Etoit-il d'ailleurs en mon pouvoir de forcer ces gens là à combattre ? dans de pareilles circonstances, la subordination ne règne plus, même dans des troupes réglées. Que pouvois-je faire seul vis-à-vis d'une milice uniquement composée de citoyens et de bourgeois qui, comme on sçait, ne servoit que par zèle et volontairement ? Enfin ne m'étoit-il pas expressément deffendu de les exposer à un assaut ; je fis donc, dans ce moment, ce que je devois faire.

M. de Joannés qui partit aussitôt pour se rendre au camp ennemy, revint sur les dix heures du soir avec un étage Anglois, comme il est d'usage en pareilles circonstances. Le général Anglois avoit accepté les articles, avec quelques modifications, auxquelles je ne pouvois pas raisonnablement refuser de souscrire, étant beaucoup moins désavantageuses que je ne pouvois l'espérer, et que celles auxquelles M. de Vaudreuil me marquoit dans son Instruction que je devois me soumettre. L'ennemi, ne me donnoit que jusqu'à onze heures pour me déterminer, menaçoit de donner l'assaut et de ne plus écouter aucune position, si je ne signois les articles dans le tems prescrit. Voilà ce qui me fit prendre le parti de signer la capitulation, et de faire repartir M. de Joannés qui ne revint que le dix-huit au matin. Ce fut après ce second départ que j'eus quelque avis, non pas par écrit, car je ne reçus aucune lettre de qui que ce soit, je crois devoir le faire observer; ce fut, dis-je depuis ce second départ de M. de Joannés que j'eus quelques avis qu'on alloit faire entrer un secours de vivres dans la ville, et que l'armée se disposoit à revenir; mais après avoir vû jusques alors toutes mes espérances frustrées, pouvois-je faire encore quelques fonds sur des avis aussi vagues? non, je crois pouvoir l'assurer, je n'en avois aucuns à faire. L'armée étoit à dix et douze lieues de Québec. Cette armée n'étoit point encore trop bien revenuë de ses alarmes. Elle n'avoit pas osé faire face à l'ennemy avant qu'il se fut retranché! devois-je espérer qu'elle viendroit l'attaquer dans un camp fortifié, et où il y avoit déjà une artillerie formidable? il étoit aussi facile à notre armée de forcer l'ennemy dans la ville lorsqu'il en fut maître, qu'il l'eut été de le forcer dans son camp même. Nos généraux n'ont pas fait cette seconde tentative; ils n'eussent pas fait la première. Aussi, j'ay sçu qu'on n'avoit pas été fâché d'apprendre à l'armée, que j'avois capitulé; pouvois-je faire plus de fonds sur les secours de vivres qu'on m'annonçoit? L'ennemy étoit maître de tous les environs de la place; on ne pouvoit donc y faire entrer que de petits convois et à l'échappée. Aussi quel fut ce secours de vivres que l'on me promettoit, et que peut être on a fait tant sonner en cour? dix-huit à vingt sacs de biscuit, tous mouillés, que des cavaliers portoient avec eux sur leurs chevaux, et qui n'entrèrent dans la ville qu'après l'affaire de la capitulation consommée?

Cela étoit-il suffisant pour toutes les bouches qui étoient dans la place, hommes, femmes et enfans ? un aussi foible secours, étoit-il capable de ranimer les courages abattus et de faire reprendre les armes aux citoyens.

Enfin, je suppose que j'eusse encore pû me flatter de voir entrer dans la ville des secours de vivres suffisants, et de voir notre armée revenir effectivement à la charge ; ces avis m'étoient parvenus un peu trop tard. M. de Joannés étoit desjà reparti avec les articles acceptées et signées de moy ; un second officier que j'aurois envoyé pour contremander M. de Joannés auroit trouvé l'affaire consommée ; la capitulation fut signée dans le moment par le général Anglois, et dans des termes beaucoup plus honorables que ne l'exigeoit M. de Vaudreuil, comme on le verra en comparant les ordres qu'il m'envoya le 13e au soir, sous le No. (2) avec la capitulation que j'obtins, et que l'on trouvera sous le No. (7).

Et quel est l'homme d'honneur et jaloux de sa parole qui osera me soutenir que je pouvois alors rétracter la mienne, et revenir sur ma signature, supposé même que j'en eusse encore eu le tems ? quel prétexte pouvois-je trouver pour le faire décevement ? la capitulation étoit des plus honorables, beaucoup plus que ne l'exigeoit mon supérieur—qu'on la compare avec celle qui a été faite en 1760 à Montréal pour toute la Colonie, et qu'on en pese les différences ; que l'on compare aussi, si l'on veut, ma défense avec celle de Montréal, je ne crains pas de paraître ; qu'on la compare encore avec celle des autres Colonies. Je crois pouvoir me flatter que je ne suis pas le commandant qui se soit tiré de son malheur avec le moins de gloire.

Aussi, lorsque les ennemis furent entrés le lendemain dans la ville, ils ne purent dissimuler la surprise où ils étoient que j'eusse tenu jusqu'au 17 au soir dans une place aussi démantelée, avec une aussi modique garnison, et dans un dénuement aussi général de toute espèce de munitions ; ils ne purent dissimuler le regret qu'ils avoient de m'avoir accordé une capitulation aussi honorable, et de n'avoir pas plutôt tenté l'assaut qu'ils étoient enfin déterminés à donner ; dès ce jour là même, il furent obligés de nous donner des vivres, comme on le verra par le certificat de Mr. Perthuis sous le No. (8). Nous étions réduits à la dernière extré-

mité; l'on pourra se le confirmer encore par une lettre que m'écrivit le 21 7bre, Mr. Bernier, commissaire des guerres, et que l'on trouverra sous le No. (9).

D'après ce détail exact et fidèle des circonstances fâcheuses où je me suis trouvé, et qui ne m'ont laissé d'autre parti à prendre que celui d'obtenir une capitulation honorable, qu'on ne m'auroit pas accordé, si j'avois encore seulement différé d'une demie heure, je crois qu'on se persuadera enfin que toute ma conduite est sans reproche, et que si on ne m'a pas accordé une retraite aussi considérable que celle à laquelle je devois m'attendre, ce n'est que parceque mes ennemis m'ont desservi en cour. Je n'ignore pas qu'ils ont dit, qu'on n'auroit rien à me reprocher si j'avois capitulé aussitôt que j'appris la retraite de notre armée, mais qu'ayant attendu jusqu'au 17 au soir, je pouvois encore attendre ! Quoi donc on veut me faire un crime de mon zèle ? ne doit-on pas conclure au contraire que si, pouvant capituler dès le 13 7bre au soir, j'ay attendu jusqu'au 17, j'aurois attendu davantage si je l'avois pû, et qu'il n'y a que la combinaison des circonstances malheureuses, où je me trouvai à cet instant, qui m'y déterminèrent de l'avis des officiers qu'on m'avoit donnés : toutes les apparences d'un assaut prochain, dans une ville ouverte de toutes part; les dispositions des milices qui ne vouloient plus combattre; le défaut total de vivres, le petit nombre d'officiers que j'avois sous mes ordres, cent vingt hommes de troupes seulement dans une ville où six à sept mill hommes n'auroient pas suffi pour garder tous les postes; pas un ingénieur, la désertion qui augmentoit à tout instants; la crainte trop bien fondée où j'étois que l'ennemy ne connut enfin, par les déserteurs, ma vraie situation; les raisons trop fortes que j'avois pour ne plus espérer ny des secours de vivres, ny le retour de l'armée; enfin, la deffense qu'on m'avoit faite de m'exposer à un assaut : En voila trop pour justifier le parti que je pris, sur les sept heures du soir, d'envoyer un officier pour entrer en proposition avec l'ennemi, et celui que je pris sur les onze heures de signer les articles tels que les proposoit le commandant Anglais. Je n'ai jamais sçu ce que c'étoit que de manquer à ma parole où de tergiverser; aussi, lorsque j'eus une fois donné ma signature, je crus que ce n'étoit plus là le moment de reculer. D'ailleurs, la chose n'étoit plus possible; M. de

Joannés étoit de retour au camp ennemi, et la négociation étoit desja consommée ; quant elle ne l'auroit pas encore été, et que j'eusse encore été à tems de reculer ; quand même j'aurois pû le faire honnêtement et sans manquer au droit des gens, le pouvois-je faire prudemment ayant d'aussi foibles rayons d'espérances, sur des secours de vivres, et sur le retour de l'armée françoise ? n'aurois-je pas été en faute, si, dans la nuit même, l'ennemy fut entré dans la ville, ou si, en attendant encore, je me fus mis dans le cas d'obtenir une capitulation moins honorable, n'aurois-je pas été précisément contre mes ordres ? c'est alors qu'on auroit eu des reproches à me faire.

(NUMÉRO 1.)

COPIE du Mémoire des services du S^r de Ramezay, signé par M. le M^{quis} de Vaudreuil,—côté dans le mémoire cy-devant sous le No. 1.

ÉTAT DES SERVICES DE RAMEZAY, CY-DEVANT LIEUTENANT POUR LE ROY À QUÉBEC.

Permettez à de Ramezay de remettre sous les yeux de Votre Grandeur, que son père s'est distingué dix ans dans le gouvernement des Trois-Rivières, et vingt ans dans celui de Montréal.

Que ses trois frères sont morts au service, l'aîné dans la marine, tué à la bataille de Rio Janeiro ; le deuxième, Lieutenant aussi i tue par les Charaquis, dans l'invitation des nations sauvages et à la destruction des Renards ; et le troisième, a péri Capitaine dans le vaisseau du Roy le Chameau.

Que luy, fait Enseigne en 1720, à servi dans la garnison de Montréal jusqu'en 1726, où il fut fait Lieutenant ; il fut du nombre des officiers envoyés à Niagara pour prendre ce poste, et

Établir une maison d'opposition aux Anglois qui venoient en nombre à Chouaguen faire la traite avec les sauvages.

Qu'en 1728, il fit la campagne des Renards sous les ordres de M. de Ligneris.

Qu'en 1731, il fut envoyé à la pointe de Chagouamigon pour y maintenir, sous l'obéissance du Roy, les sauvages conjurés ; il leur retira, et remis à M. le Marquis de Beauharnois son général, un collier que les Anglois leur avoient donné pour qu'ils se joignissent à toutes les autres nations, et égorgeassent tous les françois des postes des pays dont nous étions en possession.

Qu'en 1742, il fut envoyé au poste Nipigon, voisin du fort Rupert, à la Baye d'Hudson, possédé par les Anglois, pour y commander et contenir les sauvages.

Qu'en 1747, il fut envoyé à l'Accadie, pour y commander un détachement de 1800 Canadiens et sauvages pour y attendre M. le Duc d'Anville. Il apprit par le travers de Gaspé, que les Anglois s'étoient emparés du Fort la Joye, en l'Isle St. Jean, où ils les guettoient au passage avec une fregatte de 36 à 40 pièces de canon, et deux autres vaisseaux de moindre force. Il entra dans la Baye de Gaspé, envoya une chaloupe bien armée à la Baye Verte chercher des pilottes Accadiens qui gabottoient, par une route inconnue aux nôtres, fit sonder et examiner ce nouveau passage, (par là devenu utile pour aller à la Baye Verte) pour assurer ses six ou sept batimens, dont le plus fort étoit de 300 tonneaux ; ordonna le départ, se rendit le lendemain à la Baye Verte, lieu de sa destination, fit un détachement de Canadiens et sauvages des plus ingambes, qu'il envoya avec quelques officiers et cadets, et M. de Montesson à la tête, contre les Anglois embusqués, dont la garde qui étoit à terre fut prise et le reste tué.

De là, se rendit aux mines pour être à portée de deux vaisseaux du Roy, arrivés au port de Chibouctou, et commandés par M. Duvigneau qui, n'ayant aucune nouvelle de l'escadre, le chargea de plus de soixante prisonniers, et revint en France. De Ramezay donna avis de cette relâche à M. de Beauharnois, son général, dont il reçut ordre, au cas de deffaut de nouvelles de l'escadre de M. le Duc d'Anville, de s'en retourner à la fin d'Août, à Québec, avec la majeure partie de son monde, et de ne laisser, pour maintenir dans ce pays qu'un foible détachement, dont à son départ il

laissa le commandement à M. de Coulon de Villiers ; mais à quelques lieues, un esquif envoyé exprès, lui ayant appris l'arrivée de l'escadre de Chibouctou, il retourna aux mines, et donna avis à M. de Jonquière commandant alors l'escadre, et luy demanda ses ordres qui furent d'aller bloquer le Port Royal pour faciliter le débarquement ; il s'y rendit, sans être apperçu de l'ennemy, s'assura de tous les postes convenables, et avec trois ou quatre cents hommes, dont partie des sauvages, il les conserva, se rendit impénétrable et soutint les efforts de seize à dix sept cents hommes qui étoient tant dans la place, que dans divers batimens, et cela pendant vingt deux jours ; tems où M. de la Jonquière ayant relâché luy ordonna de se retirer au lieu le plus sur de l'Accadie, pourquoy il choisit Beaubassin.

Au commencement de Janvier 1748, ayant appris que trois à quatre cents Anglois s'étant emparés des mines, comptoient à l'avenir nous chasser de Beaubassin, il voulu les prévenir ; mais indisposé d'une chûte et ne pouvant y aller en personne, il forma un détachement de ses officiers, et de 350 Canadiens et sauvages dont il donna le commandement à M. Coulon, avec la marche, l'ordre de la bataille et la façon dont il fallait les attaquer. M. de Coulon ainsi instruit, partit, se rendit en trois ou quatre jours près des ennemis sans être apperçu, fit la distribution de son monde pour attaquer tous ensemble, suivant le plan à luy donné ; aussi, les ennemis furent battus partout ; dix maisons qui étoient autant de corps de gardes furent prises ; ensuite les ennemis ralliés, demandèrent à capituler ; ce qui leur fut accordé, parcequ'ils étoient encore plus nombreux que nous ; ils passèrent devant notre détachement, se rendirent au Port Royal, et par ce moyen nous laissèrent paisibles possesseur de ce pays.

De Ramezay, par un petit bâtiment qu'il fit partir au mois de Mars, et qui se rendit heureusement en France a eu l'honneur d'en rendre compte à M. le Comte de Maurepas, alors Ministre de la Marine, qui en rendit compte au Roy qui en fut très satisfait.

En exécution des ordres de M. de Beauharnois et forcé par le deffaut de toute subsistance, il retourna à Québec au commencement de Juin, laissant Monsieur ds Repentigny avec un foible détachement, pour donner des nouvelles de l'Europe au cas qu'il en vint.

Par ces soins et vigilance à prévenir l'ennemy en tout et par-tout, il ne lui a laissé aucune prise sur luy pendant quatorze mois de séjour qu'il a fait dans ce pays.

En 1749, fait Major de Québec; son exactitude à remplir tous ses devoirs est exempte du moindre reproche.

En 1758 fait Lieutenant du Roy à Québec; il y a soutenu, en 1759, un siège de 66 jours, une ville écrasée par les bombes et canons de l'ennemy jusqu'à la capitulation, forcé par le défaut de subsistance et d'hommes; le peu qui lui restoit étant entièrement découragés et de mauvaise volonté, épouvantés par les menaces de l'assaut, joint à ce que la place étoit ouverte de toutes parts et susceptible d'insulte au premier coup de main, ce qui, avec les raisons dont il a rendu compte à la cour, donnant occasion à un conseil de guerre pour délibérer sur un parti convenable aux circonstances, dont le résultat fut d'avoir la meilleure capitulation possible.

D'après ce compte exacte et fidèle, de Ramezay, non compris dans la capitulation de la reddition du Canada, libre et en état de continuer ses services en France avant la fixation, a mérité des appointements des officiers forcés à ne plus servir pendant la guerre; espère que la cour luy accordera la continuation de ses premiers appointemens, ou, au moins, n'en fera pas la réduction antérieure à celle des autres officiers; se flattant de ne pas mériter un plus mauvais traitement qu'eux. Signé: de Ramezay, et audessous est écrit; Nous grand-croix de l'ordre Royal et Militaire de St. Louis, Certifions que le Sr. de Ramezay ci-devant Lieutenant de Roy de Québec, est dans son mémoire conforme à la vérité; qu'il a donné en tout tems et lieux des preuves évidentes de sa valeur, sagacité, prudence, soins, exactitude, vigilance et capacité. En foy de quoy nous luy avons donné le présent, pour lui servir et valoir ce que de raison. A Paris, ce sixième jour de May mil sept cent soixante un.

(Signé,) DE VAUDREUIL.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

(NUMÉRO 2.)

COPIE du Mémoire de M. le Marquis de Vaudreuil,
pour servir d'instruction à M. de Ramezay,
commandant à Québec, écrite au quartier général
le 13 7bre 1759.

La position que l'ennemy occupe audessus de Québec, malgré les puissants efforts que nous venons de faire pour l'en déposter, devenant de moment en moment encore plus inaccessible par les retranchemens qu'il a fait, ce qui joint à l'échec que nous avons eu, et au deffaut de subsistances dont nous manquerons totalement, nous met dans l'absolue nécessité de faire notre retraite, n'ayant pas d'autre parti à prendre pour nous maintenir dans la Colonie.

Nous prévenons M. de Ramezay qu'il ne doit pas attendre que l'ennemi l'emporte d'assaut; ainsi, sitôt qu'il manquera de vivres, il arborera le drapeau blanc, et enverra l'officier de sa garnison le plus capable et le plus intelligent, pour proposer la capitulations conformément aux articles cy-après que nous appuyons de nos observations en marge.

ART. 1^{ER}.

Demander les honneurs de la guerre pour sa garnison, et qu'elle soit ramenée à l'armée en sureté par le chemin le plus court.

Nota. Ce n'est pas le cas d'insister; il faut consentir à être prisonniers de guerre pour être transportés, officiers, soldats et matelots en France, à la charge de n'y pas servir jusqu'à ce qu'ils soient échangés.

ART. 2.

Que les habitants soient conservés dans la possession de leurs maisons, biens, effets et privilèges.

ART. 3.

Que les dits habitants ne pourront être recherchés pour avoir porté les armes à la défense de la ville, attendu qu'il y ont été forcés, et que les habitants des colonies des deux couronnes y servent également comme milices.

Si l'ennemi fait quelques difficultés, consentir qu'il ajoute au premier article, jusqu'à ce que la possession du Canada soit déterrminée par un traité de paix, et lui faire entendre, que c'est l'intérêt de sa M. B. dans le cas où elle voudrait le garder. Si le général demande le désarmement des habitants et qu'ils prometteront de ne plus servir contre S. M. B. y consentir.

ART. 4.

Qu'il ne sera pas touché aux effets des officiers et habitants absents.

Doit être accordé.

ART. 5.

Que les dits habitants ne seront point transféré, ny tenus de quitter leurs maisons jusqu'à ce qu'un traité définitif entre S. M. T. C. et S. M. B. ayant réglé leur état.

Doit être accordé.

ART. 6.

Que l'exercice de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine sera conservé, et que l'on donnera des sauvegardes aux maisons des Ecolésiastiques, Religieux et Religieuses, particulièrement à M. L'Evesque de Québec, qui, remplit de zèle pour la religion et de charité pour le peuple de son diocèse, désire y rester constamment, exeroer li-

Prouver que, c'est l'intérêt de S. M. B. dans le cas où le Canada luy resteroit, et qu'en Europe toutes les conquettes que font les divers souverains, ils ne changent point l'exercice de religion qu'autant que ces conquettes leur restent.

brement et avec la déoence que son état et les sacrés mistères de la Religion Catholique Apostolique et Romaine exigent, son autorité épiscopale dans la ville de Québec, lorsqu'il le jugera à propos, jusqu'à ce que la possession du Canada ait été décidée par un traité entre S. M. T. C. et S. M. B.

ART. 7.

Que l'artillerie et les munitions de guerre seront remises de bonne foy, et qu'il en sera fait et dressé un inventaire. Si l'ennemy refuse l'inventaire, article à ne pas disputer.

ART. 8.

Qu'il en sera usé pour les malades, blessés, commissaires, aumoniers, médecins, chirurgiens, apoticairees et autres personnes employées au service des hôpitaux, conformément au traité d'échange du 6 Février 1759, convenu entre leurs M. T. C. et B. Article nécessaire, et insister quand même la garnison se rendroit prisonnière de guerre.

ART. 9.

Qu'avant de livrer la porte et l'entrée de la ville aux troupes Angloises, leur général voudra bien remettre quelques soldats pour être mis en sauvegardes aux Eglises, Couvents et principales habitations.

ART. 10.

Qu'il sera permis au Lieutenant de Roy commandant dans

la ville de Québec, d'envoyer informer le Mquis. de Vaudreuil, Gouverneur Général, de la reddition de la place, comme aussi, que ce Général pourra écrire au Ministre de France pour l'en informer.

ART. 11.

Que la présente Capitulation sera exécutée suivant sa forme et teneur, sans qu'elle puisse être sujette à inexécution sous prétexte de représailles, ou d'inexécution de quelque capitulation précédente. Le général Anglois traitera peut-être cet article d'inutile. Il faut lui répondre modestement, qu'il est d'une précaution convenable pour obvier à toute difficulté ; au reste, s'il y en apporte, ce n'est pas un article à s'opiniâtrer.

Fait à notre quartier général, le 13, 7bre 1759.

(Signé,) DE VAUDREUIL.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

(NUMÉRO 3.)

COPIE de la lettre de Mr. le Marquis de Vaudreuil, écrite au quartier général le 13^e 7bre 1759 à 6 heures du soir, à M. de Ramezay.

J'ai reçu Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par lesquelles je vois v^otre attention à observer la position de l'ennemy ; elle lui devient d'instant en instant plus avantageuse, ce qui, joint à d'autres motifs me met dans la néces-

sité de faire ma retraite. Ces motifs sont détaillés dans l'instruction que vous trouverez, cy-joint, à laquelle je vous prie de vous conformer, avec tout le zèle que je vous ai toujours connu pour le service du Roy, lorsque les circonstances l'exigeront. Du reste, je ne puis que m'en rapporter à vous, et à votre amour pour la patrie ; je vous donnerai de mes nouvelles demain.

Vous connaissez l'attachement sincère avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé,) VAUDREUIL.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY

(NUMÉRO 4.)

COPIE d'une autre lettre de M. le Marquis de Vaudreuil, écrite le 13 7bre à M. de Ramezay.

J'ay reçu, Monsieur, toutes vos lettres ; vous avez vû par celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire, et l'instruction qui y étoit jointe, le parti que je suis obligé de prendre, eu égard aux circonstances, ainsi, je ne puis que m'en rapporter à tout ce que je vous ait marqué. Comme je pars dans le moment, je vous prie de ne plus m'écrire dès ce soir. Je vous donnerai de mes nouvelles demain. Je vous souhaite le bon soir.

(Signé,) DE VAUDREUIL.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

(NUMÉRO 5.)

COPIE de la Requête des Bourgeois de Québec,
présentée au commandant et officiers majors de
la ville de Québec.

▲ MESSIEURS LES COMMANDANT ET OFFICIERS MAJORS
DE LA VILLE DE QUÉBEC.

Le Lieutenant Général civil et criminel de cette ville et le Maire d'icelle ; Jean Claude Panet, Notaire Royal et Procureur du Roy, commis de la dite ville ; Jean Tachet, négociant et syndic des négociants de la dite ville, et autres bourgeois et citoyens d'icelle et marchands forains soussignés, ont l'honneur de vous représenter Messieurs, qu'il falloit un événement aussi fâcheux et décisif que celui du treize, pour intimider les citoyens de cette ville, et leur donner lieu à penser à leur conservation et à celle de leurs biens jusqu'à ce fatal jour. Un bombardement de soixante trois jours ne les avoit point intimidés ; les veilles, et un service fatigant ne les avoit point rebatés ; si des vivres médiocres avoient affoiblit leurs forces, le courage et l'épreuve de triompher de l'ennemi le relevoit, enfin, la perte actuelle de leurs biens même ne les touchoit point ; ils étoient insensibles à tout, si ce n'étoit au désir de conserver la ville : Cette flatteuse espérance étoit soutenuë par une armée qui les couvroit, qui leur laissoit le passage libre et qui leur assuroit la communication des vivres ; mais malheureusement pour eux, elle ne subsiste plus, et ils ne voyent qu'avec la peine la plus sensible, que les trois quarts de leur sang répandu n'empêcheroit point l'autre quart de tomber sous le joug de l'ennemy pour devenir les victimes de leur fureur.

Quel spectacle pour cette petite portion de voir leurs femmes et leurs enfans immolés à leur rage ! ces habitants infortunés n'ont d'autre ressource que de rendre leur joug le moins dur qu'il leur sera possible : ce qu'ils vont avoir l'honneur, Messieurs, de vous prouver par des raisons aussi simples que solides.

PREMIÈRE RAISON.

—

Vous n'ignorez point Messieurs, que nous n'avons de vivres dans cette ville, à fournir à mi-ration, pour huit jours ; le compte exact que vous vous en êtes fait rendre nous l'assure.

—

DEUXIÈME RAISON.

—

La communication des vivres, qui pouvoient être destinés en partie pour la subsistance des citoyens de cette ville, nous est interdite et ne peut être utile qu'au reste de l'armée qui ne nous couvre plus ; quelle dure condition de tomber sous le joug de l'ennemy en luy demandant à manger le jour de sa soumission, dans le tems qu'il est lui-même peut-être réduit à se retrancher.

—

TROISIÈME RAISON.

—

Le peu de troupes réglées et de citoyens extenués qui restent dans cette ville, la majeure partie en ayant déserté depuis le jour du Treize, pour se retirer dans les campagnes, n'est point suffisant pour en garder sûrement l'enceinte, avec d'autant plus de raison que nous avons deux parties de la ville à découvert : celle le long du Cap aux Diamants, qui n'est fermé que par des pieux, parti voisine du terrain où est retranché l'ennemi ; celle du Palais dont il est le maître des dehors ; ny a-t-il donc pas tout lieu de craindre, à tout moment, que l'ennemy puissant en nombre, soit par force ou par ruse ne se trouve dans le cœur de la ville, le fer à la main, immoler sans distinction de qualité, d'âge et de sexe tout ce qui se présentera sous ses coups.

Enfin, le tems presse d'obtenir une capitulation honorable ; l'ennemy, flatté d'une espérance de continuer ses conquêtes et de pouvoir s'assurer une récolte pour nous faire vivre, eux-mêmes, rendra nôtre sort plus doux, au lieu qu'en reoulant sans espérance de pouvoir y réussir, nous ne ferons qu'augmenter sa fureur.

Jetez donc Messieurs, des yeux de compassion sur le reste ; Tachez de les conserver pour leurs femmes et leurs enfans ; conservez même ceux ou celles qui sont renfermés dans cette ville : Enfin sauvez leur le peu qui leur reste de l'incendie ; il n'est point honteux de céder quand on est dans l'impossibilité de vaincre. C'est ce que les citoyens de cette ville se flattent de vous avoir démontré, Messieurs, et ils espèrent de votre humanité que vous ne voudrez pas les exposer, aux rigueurs d'un assaut et de la famine, signé : Daine, Panet Procureur du Roy, Tachet syndio du commerce, Pr^e. Jehannes, Ch. Morin, Boisseau, Voyés, Me. Riverin, Dubrenil, Chabosseau, Laroher, Cardeneau, Fornel, Moreau fils, Meyanardie, Jeune, Monnier, Gauthier, J. Lassale, L'Evesque, Fremont, Grellaux, Lée, Boissey, Jean Monnier, et Malroux.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

(NUMÉRO 6.)

COPIE du conseil de guerre tenu par M. de Ramezay
à Québec.

Aujourd'huy, quinze du mois de Septembre mil sept cent cinquante neuf, M. de Ramezay, Lieutenant pour le Roy au gouvernement de Québec, ayant jugé nécessaire d'assembler le conseil de guerre des principaux officiers qui composent sa garnison, pour délibérer sur les moyens de deffense de la place de

Québec, bombardée et canonée depuis le 12 Juillet dernier, et investie du treize du mois de Septembre, après la perte d'un combat et la retraite de l'armée qui couvrait la place ; et après avoir fait lecture des ordres de M. le Mquis. de Vaudreuil, Gouverneur Général, il a été vérifié que cette place, peu susceptible de défense, étant fermée en partie d'une simple palissade, auroit pu par son artillerie et ses munitions de guerre, résister quelques tems aux efforts de l'ennemy, si la partie des vivres n'était trouvée aussi abondante ; mais, les états produits par les commis du munitionnaire général et les recherches exactes faites chez les différents particuliers de la ville ont prouvé, qu'il ne restait en vivres de toute espèce qu'environ quinze ou seize mille rations ; les dites rations réduites à la moitié et même au quart, pour nourrir plus de six bouches, dont deux mille deux cent combattants, soldats, miliciens, ou matelots ; deux mille six cent femmes, ou enfants ; mille à douze cents hommes aux hopitiaux, employés, communautés d'hommes et de femmes, ou prisonniers de guerre. D'après cet exposé, M. de Ramezay, président en sa qualité de Lieutenant pour le Roy dans la place, a requis Messieurs le Chevalier de Bernets, Lieutenant Colonel d'infanterie, le Chevalier Doms, Delestang de Colles, Daurittan, Daubrepy, de St. Vincent, De Parfouru, de Bigart, de Marcel, Capitaine d'infanterie ; Messieurs de Fiedmont, de Luzignan, Capitaine d'artillerie, de Cerry, et de Pellegrin, Capitaine de port. M. de Joannés, Capitaine Ayde-Major au Régiment de Languedoc, Major de la place, de donner leur avia par écrit pour décider sur le parti à prendre dans la conjoncture présente, lesquels ont opinés comme il suit :

Vû l'exposé du conseil de guerre, et les raisons qui ont obligé M. de Ramezay de l'assembler, je ne vois point d'autre partie à prendre que de tâcher d'obtenir de l'ennemy la meilleure capitulation qu'il sera possible. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) PELLEGRIN.

Vû le manque total de vivres ; étant sans aucune espérance de secours, mon sentiment est de remettre la place, et d'en sortir avec le plus d'honneur que nous pourrons. A Québec, ce 15 7bre 1759.

(Signé,) DAILLEBOUST CERRY.

L'investissement de la place fait, les batteries de l'ennemy au moment de jouer, sans espoir de secours ; l'armée qui nous couvrait s'étant repliée, comme nous en pouvons juger par le mémoire instructif de M. le Marquis de Vaudreuil à M. de Ramezey ; menacé de famine sous deux jours, j'opine qu'il est tems de composer avec l'ennemy pour pouvoir obtenir des conditions honorables qu'il nous refuseroit s'il étoit instruit du manque de vivres où nous trouvons. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) LUSIGNAN, fils.

De réduire encore la ration, et pousser la deffence de la place jusqn'à la dernière extrémité. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) FIEDMONT.

D'après l'exposé de M. de Ramezay, le seul article de vivres me détermine d'opiner, qu'il n'est guère possible d'attendre une plus grande extrémité pour tâcher d'obtenir de l'ennemy la capitulation la plus honorable possible : tel est mon avis. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) MARIET.

Vû l'extrémité où la place se trouve réduite pour les vivres, mon avis est, de demander à capituler. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) BIGART.

Vû les raisons cy-dessus exposées et prouvées, et après avoir réduit la garnison de cette place à la plus petite ration, mon avis est de capituler. A Québec, ce 15 7bre 1759.

(Signé,) PARFOURU.

Vû l'exposé qui nous assemble, le dénombrement des vivres, la quantité des bouches qui est dans cette place investie de toutes parts, je conclus qu'il est à propos d'obtenir de nos ennemis une capitulation aussi avantageuse qu'il sera possible. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) ST. VINCENT!

Vû l'exposé et le peu de vivres, je conclus à capituler le plus honorablement qu'il sera possible. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) DAUBREFFY.

L'extrême disette des vivres où est la place, l'impossibilité d'en recevoir, et de très-mauvaises fortifications délabrées, m'oblige à opiner qu'on obtienne au plutôt une capitulation honorable aux armes du Roy, et dans laquelle les troupes réglées soient libres d'aller rejoindre leurs corps. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) DAURILLANT.

Vû le peu de vivres qui sont dans la place, nous devons tâcher de faire une capitulation honorable. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé) DE L'ESTANG DE CELLES.

Sur le compte qui a été rendu, le conseil de guerre assemblé, la disette des vivres où se trouve la place, mon avis est de faire des proposition. A Québec, ce 15 7bre 1759.

(Signé,) LE CHER. DOMS.

J'opine, attendu la disette des vivres qui nous manquent totalement, de capituler aux conditions d'obtenir du général Anglois la meilleure capitulation et la plus honorable. A Québec le 15 7bre 1759.

(Signé,) LE CHEVALIER DE BERNETZ.

Vû l'état des vivres qui prouve qu'il ne peut y avoir de vivres que pour six à sept jours dans la place en réduisant la ration au

quart, et qu'en faisant sortir même les femmes et enfants, cela ne pourroit prolonger que de peu de jours la reddition de la place, mon avis est, qu'après avoir fait sortir de la ville un détachement choisi d'environ six cent hommes, plus ou moins, pour rejoindre et renforcer l'armée, le reste pris par préférence sur les miliciens de la ville et gouvernement de Québec, capitule pour obtenir suivant les instructions de M. le Marquis de Vaudreuil les conditions les plus honorables. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) JOANNÉS.

Vû les instructions que j'ay reçues de M. le M^{quis}. de Vaudreuil, et la disette des vivres prouvée par les états à moy donnés et recherches que j'ay fait faire, je conclus à tâcher d'obtenir de l'ennemy la plus honorable capitulation. A Québec, ce 15 7bre 1759.

(Signé,) DE RAMEZAY.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

(NUMÉRO 7.)

ARTICLES DE CAPITULATION.

Demandée par M. de RAMEZAY, Lieutenant pour le Roi, commandant la Haute et Basse-Ville de Québec, Chef de l'ordre militaire de St. Louis, à son Excellence le Général des Troupes de Sa Majesté Britannique. — “ La Capitulation de-
 “ mandée de l'autre part, à été accordée par son
 “ Excellence l'Amiral SAUNDERS, et son Excel-
 “ lence le Général TOWNSHEND, &c. &c. &c. de
 “ la manière et condition exprimée ci-dessous.”

I.

MONSIEUR de Ramezay demande les honneurs de la guerre pour sa garnison, et qu'elle soit envoyée à l'armée en sureté par le chemin le plus court, avec armes et bagage, six pièces de canon de fonte, deux mortiers ou obusiers et douze coups à tirer par pièce.
 “ La garnison de la ville, composée de troupes de terre, de marine,
 “ et matelots, sortiront de la ville avec armes et bagage, tambours
 “ battant, mèches allumées, deux pièces de canon de France, et
 “ douze coups à tirer pour chaque pièce, et sera embarquée le plus
 “ commodement qu'il sera possible, pour être mises en France au
 “ premier port.”

II.

Que les habitants soient conservés dans la possession de leurs maisons, biens, effets et privilèges—“ Accordé, en mettant bas les armes.”

III.

Que les habitants ne pourront être recherchés pour avoir porté les armes à la défense de la ville, attendu qu'ils y ont été forcés, et que les habitants des colonies, des deux couronnes, y servent également comme miliciens.—“ Accordé. ”

IV.

Qu'il ne sera point touché aux effets des officiers et habitants absents.—“ Accordé. ”

V.

Que les habitants ne seront point transférés, ni tenus de quitter leurs maisons, jusqu'à ce qu'un traité définitif entre sa Majesté très Chrétienne et sa Majesté Britannique aye réglé leur état.—“ Accordé. ”

VI.

Que l'exercice de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine sera conservée ; que l'on donnera des gardes aux maisons ecclésiastiques, religieux et religieuses, particulièrement à Monseigneur l'Evêque de Québec, qui, repli de zèle pour la religion, et de charité pour les peuples de son diocèse, désire y rester constamment, exercer, librement et avec la décence que son état et les sacrés ministères de la religion Romaine requerront, son autorité épiscopale dans la ville de Québec, lorsqu'il le jugera à propos, jusqu'à ce que la possession du Canada ait été décidée par un traité entre sa Majesté très Chrétienne et sa Majesté Britannique.—“ Libre exercice de la Religion Romaine, sauves “ gardes à toutes les personnes religieuses, ainsi qu'à Monseigneur l'Evêque, qui pourra venir exercer, librement et avec “ décence, les fonctions de son état, lorsqu'il jugera à propos, “ jusqu'à ce que la possession du Canada ait été décidée entre “ sa Majesté Britannique et sa Majesté très Chrétienne. ”

VII.

Que l'artillerie et munitions de guerre seront remises de bonne foi, et qu'il en sera dressé un inventaire.—“ Accordé. ”

VIII.

Qu'il en sera usé envers les blessés, malades, Commissaires, Aumoniers, Médecins, Chirurgiens, Apothicaires, et autres personnes employées aux service des hôpitaux, conformément au traité d'échange du 6^{me} Février, 1759, convenus entre leur Majestés très Chrétienne et Britannique.—“ Accordé.”

IX.

Qu'avant de livrer la porte et l'entrée de la ville aux troupes Angloises, leur Général voudra bien remettre quelques soldats pour être mis en sauve garde aux églises, couvents et principales habitations.—“ Accordé.”

X.

Qu'il sera permis au Lieutenant du Roy, commandant dans la ville de Québec, d'envoyer informer M. le Marquis de Vaudreuil, Gouverneur-Général, de la réduction de la place, comme aussi que le Général pourra l'écrire au Ministre de France pour l'informer.—“ Accordé.”

XI.

Que la présente Capitulation sera exécutée suivant la forme et teneur, sans qu'elle puisse être sujette à inexécution sous prétexte de représailles, ou pour inexécution de quelques capitulations précédentes.—“ Accordé.”

Arrêté double entre nous au camp devant Québec, ce 18^{me} de Septembre, 1759.

CHARLES SAUNDERS,
GEORGE TOWNSHEND,
DE RAMSAY.

(NUMÉRO 8.)

COPIE du certificat de M. Perthuis, Procureur du
Roy.

Je soussigné, Procureur du Roy dans le Gouvernement de Québec, certifie avoir acheté à mon compte de M. le Gouverneur Anglois six boucaults de biscuits, pesants douze cent livres net, pour la subsistance du peuple le lendemain de la reddition de la place. A Québec, le 19 7bre 1759.

(Signé,) PERTHUIS.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

(NUMÉRO 9.)

LETTRE de M. Bernier, Commissaire des guerres,
écrite à Québec, le 21 7bre 1759 à M. de
Ramezay.

Je suis si touché Monsieur, de ce qui vient de se passer dans l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec M. le Brigadier Muray, pour la subsistance de l'hospital, que j'ai à peine la force de dioter cette lettre.

La journée du treize, l'hospital n'avoit que quatre quarts de farine. Ce jour là, il y entre près de trois à quatre cents blessés; depuis vous en avez fait porter six quarts; mais toutes ces provisions, en réduisant au quart, sont expirées aujourd'huy.

Depuis quatre jours, je représentois aux généraux anglois la nécessité de substantier, conformément au cartel, cet hospital tombé sous leur puissance. Après bien des remises, on m'a dit de m'adresser à M. le Brigadier Muray. Il m'a déclaré, qu'il n'avoit des vivres que pour sa garnison seule, et qu'il ne donneroit, ny pour or ny pour argent, une onze de pain à qui que ce soit, et en vertu de quelque traité que ce fut ; que les habitants, les soldats, les officiers, les hopitaux françois se pourvussent de vivres, où il leur plairoit. Que si la ville s'étoit renduë par famine, il ne voudroit pas se mettre dans le cas d'en faire autant. Ces raisons politiques sont très bonnes, mais très-peu capables de satisfaire cinq cent personnes qui sont dans un hospital, et qui depuis vingt quatre heures ne mangent point. En implorant le ciel, et l'humanité naturelle aux Anglois, je l'ai un peu attendri ; il m'a donné un ordre pour avoir mille livres de farine et mille livres de biscuit, m'assurant que c'étoit tout ce que j'aurois, et me faisant donner ma parole d'honneur que je ferois mon possible pour que cela luy fut rendu en même nature, ou en grains.

Il m'a encore dit, qu'il feroit fournir tous les vivres nécessaires à nos blessés et malades, si M. Bigot vouloit les lui rendre en même nature, mais qu'il ne s'en fieroit point à sa parole ; qu'il luy falloit un officier de caractère pour étage auquel il juroit de faire trancher la tête, si on manquoit de luy rendre ses vivres au tems qu'il serait stipulé après la moisson. En conséquence, il m'a fait donner un passeport pour aller et venir de Québec à l'armée de M. de Vaudreuil ; bien entendu que je ne sortirois point de mon caractère, et que je ne ferois rien de nuisible ou d'utile à l'un ou l'autre des partis.

Je profiterai de cette permission ; je presserai M. Bigot, mais je suis fort incertain de sçavoir si je réussirai, et je vois trois cent blessés et vingt-cinq officiers, peut-être dans la nécessité de périr de faim dans quatre ou cinq jours d'icy, et d'être abandonnés par tous ceux qui les veillent et qui les soignent, pour aller chercher leur subsistance dans les campagnes éloignées, à l'exemple du peuple de la ville.

J'oublois de vous dire, que ce général m'a assuré qu'on pouvoit faire venir à cet hospital, de quelque coté qu'on voulut, même de

Montréal, tous les secours nécessaire ; que ce seroit respecté, et qu'il donneroit les passeports nécessaires.

Tout cecy est l'accomplissement de ma prophétie ; j'avois toujours insisté qu'il y eut quarante quarts de farine en avance à l'hôpital, au lieu de n'y envoyer, qu'au jour de la journée, du camp, et d'où la retraite de l'armée a laissé au pillage ce qui nous aurait fait subsister longtems, les uns et les autres.

M. le Brigadier Muray m'a encore dit, qu'il ne demanderoit rien au pays ; que les habitants pouvoient faire leur récoltes, tranquillement, et que ceux qui auroient plus de denrées qu'il leur en faudroit seroient les maîtres de les apporter à la ville où on les leur payeroit en monnoye courante d'Angleterre ; qu'il ignoroit ce que c'étoit que de nourrir le peuple ; que chacun devoit chercher sa subsistance dans son travail ; qu'à la vérité, s'il avoit plus de vivres qu'il lui en falloit pour sa garnison, il les feroit mettre sur le marché pour le soulagement du peuple. Qu'enfin, les Anglois n'étoient pas venus pour nourrir le pays, et que c'étoit une faveur de sa part, s'il n'exigeoit rien de lui à cet égard.

Voilà Monsieur, l'entretien que j'ai eu avec ce général, dont vous m'avez prié de vous rendre compte.

J'ay l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé,) BERNIER.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

(NUMÉRO 10.)

COPIE de la lettre de M. le M^{quis}. de Vaudrueil,
écrite le 14 7bre 1759 à M. de Ramezay.

J'ay reçu, Monsieur, toutes les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec celle que le Général de l'armée

angloise m'écrivit hier. Vous trouverez cy-joint, à cachet volant ; ma réponse que je vous prie de luy faire passer, et de vous y conformer en ce qui concerne la garde angloise et la garde françoise. N'ayez aucune inquiétude des témoignages que je rendrai à la cour de vos services ; il vous seront des plus avantageux.

J'ai l'honneur de vous souhaiter le bonjour.

(Signé) DE VAUDREUIL.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.



FIN.

**UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
BERKELEY**

**Return to desk from which borrowed.
This book is DUE on the last date stamped below.**

Santa Barbara Aug 13 '52 P
INTER-LIBRARY LOAN

LD 21-100m-7,'52 (A2528s16)476